

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 juillet 2021

Le cinq juillet deux mil vingt et un, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents et représentés	15

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Catherine AUGUCHON, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL, Jean-Luc DOUMENJOU et Mélanie BOGNENKO.

Absents excusés : Philippe LIBIER.

Procurations : Philippe LIBIER à Jean-Pierre BRÉTHOUS.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA.

Date de convocation 29.06.2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures de prévention COVID-19 et sous couvert des conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis clos.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26.05.2021 :**  
**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26.05.2021.

• **DCM 2021/25 Délibération tarifs scolaires 2021/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le prix des repas de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 tels que ci-après:

**CANTINE:**

Prix du repas: **3.00 €/repas** pour les enfants  
**3.20 €/repas** pour les adultes

**ACCUEIL PERISCOLAIRE:**

Familles imposables :	<b>Matin et Soir</b>	<b>30 € / trimestre</b>
	<b>Matin ou Soir</b>	<b>20 € / trimestre</b>
	<b>Fréquentation occasionnelle</b>	<b>20 € / trimestre</b>
Familles non imposables :	<b>Matin et Soir</b>	<b>28 € / trimestre</b>
	<b>Matin ou Soir</b>	<b>18 € / trimestre</b>
	<b>Fréquentation occasionnelle</b>	<b>18 € / trimestre</b>

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

- **DCM 2021/26 Délibération clôture budget Lotissement du Mayre :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « lotissement du Mayre » a été ouvert par délibération en date du 26 avril 2011 et son extension décidée par délibération du 16 mars 2016 ;

A ce jour, toutes les opérations comptables afférentes à ce budget sont achevées et celui-ci n'a plus lieu d'exister.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** ACCEPTE la clôture du budget annexe «lotissement du Mayre»;

**Article 2 :** DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

- **DCM 2021/27 Délibération demande FEC création éclairage stade football :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, l'installation de l'éclairage du terrain du football et les demandes effectuées par la commune en termes de subventions déjà sollicitées. Pour mener à bien ce projet il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du conseil départemental sous forme de fonds d'équipement des communes conformément aux statuts.

Vu les montants prévisionnels des travaux pour l'éclairage du stade de football

Devis ALLEZ et Cie	23 985.90 € HT
Soit un montant total	23 985.90 € HT
<b>Soit un montant total</b>	<b>28 783.08 € TTC</b>

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de demander au conseil départemental une subvention sous forme de fonds d'équipement des communes FEC pour cette opération,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

- **DCM 2021/28 DCM 2021/29 Délibérations création Marché de Saint Maurice sur Adour et tarification:**

**Création d'un marché communal :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-18,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-22-2 et suivants ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune de créer un marché de plein air le deuxième dimanche du mois à partir du mois de septembre 2021 et de permettre ainsi un approvisionnement de proximité pour la population et une redynamisation de la vie locale;

**Vu** l'avis favorable de l'organisation professionnelle représentative du groupement interdépartemental des commerçants non sédentaires des Landes et Pyrénées Atlantiques en date du 4 juin 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

**De créer** un marché communal mensuel à compter de septembre 2021 qui se tiendra :

- Le second dimanche du mois ;
- Sur le parking devant la salle polyvalente sis 241 rue du Centre.

**D'autoriser** monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de sélection préalable conformément aux dispositions susvisées du Code Général de la Propriété des Personnes publiques dès lors qu'il y aura activités économiques sur le domaine public et à accomplir les démarches en découlant.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** la création du marché communal mensuel sur le parking devant la salle polyvalente,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les autorisations d'occupation du domaine public établies pour chaque commerçant.

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

#### **Tarification des redevances d'occupation du domaine public- marché communal :**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire;

**Considérant** qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la décision d'organisation d'un marché mensuel (le 2<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois) à compter de septembre 2021, il convient de définir les tarifs des droits de places des abonnés et occasionnels ainsi que des branchements électriques.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la fixation desdits tarifs

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer les redevances de la façon suivante à compter de l'année 2021 :

Droit de place pour le marché :

Forfait abonnés et occasionnels annuel de **20 euros** pour un emplacement de 20 m<sup>2</sup> maximum par occupant.

Cette recette sera encaissée une fois par an, en fin d'année (novembre) et imputée au 7336

Forfait branchement électrique : **15 euros** par an.

Cette recette sera encaissée une fois par an, en fin d'année (novembre) et imputée au 70388.

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

- **DCM 2021/30 et DCM 2021/31 Délibérations création poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et mise à jour tableau des effectifs :**

### **Création poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'ATSEM dans notre école publique.

Après avoir entendu monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE**                   ▪ la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe,

**PRECISE**                 ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- **Que la création de ce poste entraîne la suppression au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**
  - d'1 poste permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

### **Tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs en fixant par filière puis par grade, l'effectif des emplois à temps complet et non complet des agents titulaires, stagiaires et non-titulaires de droit public.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte** le tableau des effectifs de la commune de Saint Maurice sur Adour comme ci-dessous suivant l'évolution à venir des carrières des agents.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Tableau des effectifs :

<b>GRADES TITULAIRES OU STAGIAIRES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF INSCRIT</b>	<b>EFFECTIF POURVU</b>	<b>DONT TEMPS NON COMPLET</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Transmission en préfecture le 06.07.2021.

- **Point application « intramuros » et site internet**

La commission animation est fixée au 20 juillet 2021 en présence des élus du conseil municipal et des présidents des associations du village. La commission aura pour but de présenter l'application « Intramuros » aux associations locales (utilité et fonctionnement) et de permettre à ces dernières de présenter leur calendrier prévisionnel des animations à venir (en fonction du contexte sanitaire).

- **Questions diverses :**

- **Arrêté portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (RH),  
présentation de l'arrêté...**

2 réunions ont été organisées par M. le Maire accompagné de la secrétaire de mairie et de Françoise Dupiellat. Ces LDG permettent de préparer les prochains départs en retraite, une anticipation et une prévision de la gestion du personnel sur la durée du mandat voire plus. L'arrêté a été accepté par le Comité Technique du Centre de Gestion.

- **Information projet de méthanisation Fonroche sur Bretagne de Marsan,**

Thierry Clavé et Joël Bats rapportent au conseil municipal la visite effectuée sur l'usine de Bénesse-Marenne qui correspond, à une plus grande échelle, au même projet que celui prévu sur la commune de Bretagne de Marsan.

Une réunion a permis de présenter le projet local avec les prévisions d'infrastructure nécessaires et le fonctionnement de l'usine. Il est utile de rappeler que le site fonctionnerait uniquement avec des déchets végétaux qui proviendrait en majorité de Valdour d'où, en théorie, une pollution olfactive moins importante. M. le Maire a informé avec FONROCHE l'ensemble des riverains du quartier Carille qui ont pu assister à une porte ouverte de présentation du projet à la mairie de Bretagne de Marsan.

- **Remplacements de personnel,**

Marie-Christine LONGUE continuera d'être remplacée par Mme Victorine DARBES jusqu'à nouvel ordre. Un point sera fait en fonction de l'évolution de sa situation par M. le Maire.

Patrick ETCHEGARAY étant prolongé jusqu'au 26 juillet, il prendra ses congés en suivant. La continuité est assurée sans problème durant l'été...

Le remplacement d'Emma DENTRAYGUES durant ses congés d'été sera réalisé par Mme Claire CORNEAU qui effectuera une permanence à la mairie le mercredi matin et vendredi après-midi soit un contrat de 20 heures sur les 3 semaines (semaines 28, 29 et 30).

- **Point Plan Communal de Sauvegarde,**

Copie à rendre le 15 septembre au Centre de Gestion. Emma Dentraygues suivra le dossier avec Françoise Dupielllet courant août.

- **Avancement Habitat Locatif « Dupeyron ».**

L'étude de faisabilité est terminée. Les entreprises locales ont été sollicitées pour établir des devis sur la réalisation de l'accès voirie au futur projet. Pour rappel, le projet étant inférieur à 90 k€, il n'y a pas de nécessité de passer par un appel d'offre.

M. le Maire a fait appel à 4 entreprises de VRD, la commission étudiera les devis le 12 juillet prochain.

L'appel d'offre qui permettra de désigner le maître d'œuvre, pour la réalisation de l'habitat locatif Dupeyron, a été mis en ligne avec une date limite de réponse fixée au 2 août 2021 selon la procédure des marchés publics. M. le Maire explique le fonctionnement du contexte des marchés publics que la commune doit appliquer.

Il fait appel aux compétences et à la disponibilité de certains élus pour le suivi technique de ce projet.

- **Incivilité**

Les nuisances sonores et autres perdurent. M. le Maire propose de faire un courrier à tous les habitants et une pique de rappel dans le prochain bulletin communal.

- **Entretien des bâtiments communaux : Eglise, salle des fêtes, école, mairie...**

Les toitures se dégradent naturellement et nécessitent une intervention préventive afin d'éviter des coûts exorbitants d'ici quelques années. Deux entreprises ont été sollicitées. Une seule a répondu, la société Barrère (groupe Bernadet).

Elle propose un devis d'environ 22 000 € ttc pour l'intégralité des travaux et accepterait l'idée d'étaler les travaux sur 4 ans afin de lisser le coût et préserver le budget de la commune. Le conseil municipal valide ce dossier. M. le Maire signera avec Barrère, cette proposition effective sur 4 ans.

- **Retour commission travaux du 29/06/2021**

\* La commission voirie de la Communauté de Communes du Pays Grenadois a inscrit les routes de Benquet et de Râcles au programme des rénovations à venir. Elles devraient être refaites à partir du mois de septembre ainsi qu'une partie du chemin du Piata (partie goudronnée)

\* Une première **journée citoyenne** consacrée à la remise en état du chemin de randonnée Chantegrit-Bortolin est programmée le samedi 9 octobre.

\* Il est fait état des **caniveaux d'eaux pluviales rue du centre** en milieu de chaussée qui se dégradent. Thierry CLAVE et Joël BATS vont tenter une réparation avant qu'une décision du conseil municipal ne soit prise. COLAS, par la CCPG en est informé également.

- **Commission enfance et jeunesse de la CCPG :**

Compte rendu présenté par Monique Lacrouts

Accueil petite enfance -> Un annuaire de toutes les assistantes maternelles de la CCPG est à disposition des parents en recherche d'un mode de garde pour leur enfant.

Conseil communautaire des jeunes -> Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des jeunes, le 8 juillet 2021 avec des ateliers visant à la préservation de l'environnement, au handicap, à la nutrition, aux gestes de 1er secours, aux risques liés à l'utilisation d'internet.

Convention territoriale globale -> L'objectif est de définir un cadre de développement du territoire autour de la thématique enfance - jeunesse - animation sociale - accès aux droits pour tous - accès au numérique pour tous. Elaboration de fiches d'action en fin d'année

- **Sydec :**

François Bocquet rappelle que la législation nous obligera, d'ici un maximum de 4 ans, à changer tous les candélabres boules. La commune est concernée surtout pour l'éclairage du lotissement « Chignoy ».

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation. Et lève la séance à 23h00.